

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

BioMS Medical Corp.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 9 avril 2007 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 9 avril 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières Orion Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Partenaires Versant Inc. (Les)

Numéro de projet Sédar: 1080910

Décision n°: 2007-MC-0769

Capital Huntingdon Inc.

Visa du prospectus provisoire modifié du 14 mai 2007 concernant le placement d'unités.

Le visa prend effet le 15 mai 2007.

Courtier(s):

Canaccord Capital Corporation
Jennings Capital Inc.
Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1090745

Décision n°: 2007-MC-1046

EPCOR Power Equity Ltd.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 10 mai 2007 concernant le placement de 5 000 000 d'actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif de 4,85 %, série 1 au prix de 25,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 10 mai 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar: 1099630

Décision n°: 2007-MC-1030

**Fonds d'énergie Bissett
(parts des séries A, F et O)
Fonds Découverte Mutual
Fonds Balise Mutual
Fonds américain de croissance des dividendes Franklin Templeton
(parts de série T)
Portefeuille équilibré de revenu Franklin Templeton
Portefeuille équilibré de croissance Franklin Templeton
(parts de série R)
Portefeuille de croissance Franklin Templeton
Portefeuille de croissance mondiale Franklin Templeton
(parts des séries T et R)**

Prospectus simplifié provisoire du 11 mai 2007 concernant le placement de parts de séries A, F, et O de Fonds d'énergie Bissett, concernant le placement de parts de série T de : Fonds Découverte Mutual, Fonds Balise Mutual et Fonds américain de croissance des dividendes Franklin Templeton, concernant le placement de parts de série R de Portefeuille équilibré de revenu Franklin Templeton et Portefeuille équilibré de croissance Franklin Templeton et concernant le placement de parts des séries T et R de Portefeuille de croissance Franklin Templeton et Portefeuille de croissance mondiale Franklin Templeton.

Le visa prend effet le 11 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1100485

Décision n°: 2007-MC-1034

Fonds d'obligations de société à rendement élevé Standard Life

Visa du prospectus simplifié provisoire du 18 mai 2007 concernant le placement de parts de Série A, de Série E, de Série F, de Série Légende et de Série O-1 de : Fonds mondial de revenu mensuel Standard Life, Fonds de revenu de dividendes Standard Life, Fonds de dividendes US de croissance Standard Life et de Fonds ciblé d'actions US Standard Life, concernant le placement de parts de Série O-1 de : Fonds d'obligations de société à rendement élevé Standard Life, Fonds d'actions internationales Standard Life et Fonds d'actions européennes Standard Life.

Le visa prend effet le 18 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1105026

Décision n°: 2007-MC-1080

**Fonds mondial Croissance et revenu NordOest
(parts des séries A, F et I)
Portefeuille Quadrant mondial NordOest
(parts des séries A et F)
Fonds du Marché monétaire NordOest
(parts de série I)**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 15 mai 2007 concernant le placement de parts des séries A, F et I de Fonds mondial Croissance et revenu NordOuest, concernant le placement de parts des séries A et F de Portefeuille Quadrant mondial NordOuest et concernant le placement de parts de série I de Fonds du Marché monétaire NordOuest.

Le visa prend effet le 15 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1102965

Décision n°: 2007-MC-1071

Harvest Energy Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 15 mai 2007 concernant le placement de 6 350 000 parts de fiducie au prix de 31,50 \$ la part.

Le visa prend effet le 15 mai 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Scotia Capitaux Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar: 1103073

Décision n°: 2007-MC-1060

MGM Energy Corp.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 14 mai 2007 concernant le placement de 37 181 000 actions ordinaires au prix de 3,10 \$ l'action et de 10 400 000 actions accréditives au prix de 3,85 \$ l'action.

Le visa prend effet le 14 mai 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Firstenergy Capital Corp.

Numéro de projet Sédar: 1101684

Décision n°: 2007-MC-1052

Mines d'or Visible Inc. (Les)

Visa du prospectus provisoire du 14 mai 2007 concernant le placement d'un maximum de 5 000 unités, chacune étant composée de 1 000 actions ordinaires accréditatives, de 1 250 actions ordinaires et de 1 125 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1 000 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 16 mai 2007.

Courtier(s):
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

Numéro de projet Sédar: 1103650

Décision n°: 2007-MC-1057

RuggedCom Inc.

Visa du prospectus provisoire du 11 mai 2007 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 14 mai 2007.

Courtier(s):
Valeurs Mobilières TD Inc.
Marchés des Capitaux Genuity
Corporation Canaccord Capital
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

Numéro de projet Sédar: 1100605

Décision n°: 2007-MC-1031

6.6.1.2 Prospectus définitifs

ACE Aviation Holdings Inc.

Visa pour le prospectus préalable du 17 mai 2007 de ACE Aviation Holdings Inc. concernant le placement à l'extérieur du Canada d'un nombre d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B à être émises lors de la conversion de 9 800 000 actions privilégiées.

Le visa prend effet le 18 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1086247

Décision n°: 2007-MC-1074

BioMS Medical Corp.

Visa pour le prospectus simplifié du 16 mai 2007 de BioMS Medical Corp. concernant le placement de 16 100 000 unités, au prix de 2,75 \$ l'unité, chaque unité étant constituée d'une action ordinaire de catégorie A et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire.

Le visa prend effet le 16 mai 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières Orion Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Partenaires Versant Inc. (Les)

Numéro de projet Sédar: 1080910

Décision n°: 2007-MC-1095

Capital BLF inc.

Visa pour le prospectus définitif du 17 mai 2007 de Capital BLF inc. (la « Société ») concernant les placements suivants :

1. un maximum de 7 500 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action;
2. une option de rémunération auprès du placeur pour compte permettant d'acquérir un maximum de 637 500 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date d'inscription des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX;
3. des options auprès des administrateurs et membres de la direction de la Société permettant d'acquérir un maximum de 1 250 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action.

Le visa prend effet le 18 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1084512

Décision n°: 2007-MC-1078

Château Inc. (Le)

Visa pour le prospectus simplifié du 17 mai 2007 de Le Château Inc. concernant le placement de 300 000 actions à droit de vote subalterne de catégorie A au prix de 63,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 17 mai 2007.

Courtier(s):

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

Numéro de projet Sédar: 1099389

Décision n°: 2007-MC-1073

Epcor Power Equity Ltd.

Visa pour le prospectus simplifié du 18 mai 2007 de Epcor Power Equity Ltd. concernant le placement 5 750 000 actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif de 4,85 %, série 1 au prix de 25,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 18 mai 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.

Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar: 1099630

Décision n°: 2007-MC-1093

Fonds NexGen

Visa pour le prospectus simplifié du 9 mai 2007 concernant le placement de parts des séries comptes ordinaires, comptes ordinaires F, comptes grande valeur, comptes grande valeur F, comptes très grande valeur, comptes services intégrés et comptes institutionnels avec frais à l'acquisition et avec frais reportés de :

Fonds enregistré du marché monétaire canadien NexGen
 Fonds enregistré d'obligations canadien NexGen
 Fonds enregistré de revenu et de croissance canadien NexGen
 Fonds enregistré de croissance équilibrée canadien NexGen
 Fonds enregistré de dividendes et de revenu canadien NexGen
 Fonds enregistré de forte capitalisation canadien NexGen
 Fonds enregistré de croissance canadien NexGen
 Fonds enregistré de dividendes et de revenu nord-américain NexGen
 Fonds enregistré de forte capitalisation nord-américain NexGen
 Fonds enregistré de valeur nord-américain NexGen
 Fonds enregistré de croissance nord-américain NexGen
 Fonds enregistré de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen
 Fonds enregistré de croissance américain NexGen
 (Fonds enregistrés NexGen)

d'actions de la série de :

Fonds à gestion fiscale du marché monétaire canadien NexGen

et d'actions des séries de catégorie gains en capital, catégorie remboursement du capital, catégorie crédit d'impôt pour dividendes et catégorie croissance composée de :

Fonds à gestion fiscale d'obligations canadien NexGen
 Fonds à gestion fiscale de revenu et de croissance canadien NexGen
 Fonds à gestion fiscale de croissance équilibrée canadien NexGen
 Fonds à gestion fiscale de dividendes et de revenu canadien NexGen
 Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation canadien NexGen
 Fonds à gestion fiscale de croissance canadien NexGen
 Fonds à gestion fiscale de dividendes et de revenu nord-américain NexGen
 Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation nord-américain NexGen
 Fonds à gestion fiscale de valeur nord-américain NexGen
 Fonds à gestion fiscale de croissance nord-américain NexGen
 Fonds à gestion fiscale de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen
 Fonds à gestion fiscale de croissance américain NexGen
 (de NexGen Investment Corporation)

Le visa prend effet le 15 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1080289

Décision n°: 2007-MC-1059

Fonds Saxon

Visa pour le prospectus simplifié du 2 mai 2007 concernant le placement de parts de catégorie A et de catégorie B de :

Fonds du marché monétaire Saxon

et parts de catégorie A, de catégorie B et de catégorie F de :

Fonds d'obligations Saxon
Fonds équilibré Saxon
Fonds à revenu élevé Saxon
Fonds d'actions Saxon
Sociétés à petite capitalisation Saxon
Fonds d'actions américaines Saxon
Fonds d'actions internationales Saxon
Croissance mondiale Saxon

Le visa prend effet le 4 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1077844

Décision n°: 2007-MC-0980

Fonds Tradex

Visa pour le prospectus simplifié du 10 mai 2007 concernant le placement de parts et d'actions de :

Tradex Fonds d'obligations
Tradex Fonds d'actions Limitée
Tradex Fonds d'actions mondiales

Le visa prend effet le 10 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1081186

Décision n°: 2007-MC-1055

Grey Wolf Exploration Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 17 mai 2007 de Grey Wolf Exploration Inc. concernant le placement de 3 565 000 actions ordinaires au prix de 3,25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 17 mai 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
Partenaires Westwind Inc.

Numéro de projet Sédar: 1097776

Décision n°: 2007-MC-1082

Provident Energy Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 16 mai 2007 de Provident Energy Trust concernant le placement de 29 313 727 reçus de souscription au prix de 12,75 \$ chacun.

Le visa prend effet le 16 mai 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Scotia Capitaux Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Corporation Canaccord Capital
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Firstenergy Capital Corp.

Numéro de projet Sédar: 1098689

Décision n°: 2007-MC-1065

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Fonds de contrats à terme AGF

Visa pour la modification n° 1 du 7 mai 2007 du prospectus du 4 octobre 2006 concernant le placement de parts de la série OPC de :

Fonds de contrats à terme AGF

Cette modification est faite à la suite du changement de dépositaire entre le mois de mai et juillet 2007 et à l'augmentation du montant nécessitant l'approbation par la banque ou la société de Fiducie lors du versement du produit à une autre personne.

Le visa prend effet le 14 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 989959

Décision n°: 2007-MC-1043

Fonds Galileo

Visa pour la modification du prospectus simplifié modifié et mis à jour du 4 mai 2007 modifiant et mettant à jour le prospectus simplifié du 7 novembre 2006 concernant le placement de parts de catégorie A et de catégorie F de :

Fonds de rendement absolu Galileo
 Fonds canadien actif/passif Galileo
 Fonds Galileo
 Fonds mondial actif/passif Galileo
 Fonds de revenu élevé Plus Galileo
 Fonds marché monétaire Galileo (seulement parts de catégorie A)
 Fonds de sociétés à petite/moyenne capitalisation Galileo

Cette modification est faite à la suite d'un changement apporté aux objectifs de placement du Fonds Galileo tel qu'approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue le 18 avril 2007.

Le visa prend effet le 15 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 995157

Décision n°: 2007-MC-1053

Fonds mutuels Renaissance Talvest

Visa pour la modification n° 1 du 9 mai 2007 du prospectus simplifié du 8 décembre 2006 concernant le placement de parts de catégorie A, F et O de :

Fonds Asiatique Talvest
 Fonds Chine Plus Talvest

Cette modification est faite à la suite du remplacement de CIBC Global Asset Management (Asia) Limited par Hamon Investment Management Limited à titre de sous-conseiller en valeurs des Fonds.

Le visa prend effet le 14 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1004292

Décision n°: 2007-MC-1044

Groupe de Fonds Altamira

Visa pour la modification n° 1 du 15 mai 2007 du prospectus simplifié du 31 août 2006 concernant le placement de parts et d'actions de :

Fonds biotechnologie Altamira
 Fonds des 20 mondiales Altamira
 Fonds mondial de services financiers Altamira
 Fonds de valeur mondial Altamira
 Fonds sciences de la santé Altamira
 Fonds de revenu Altamira
 Fonds indiciel RER américain Précision Altamira
 Fonds indiciel américain à moyenne capitalisation Précision Altamira
 Fonds indiciel Dow 30 Précision Altamira
 Fonds américain Sélect Altamira
 Fonds américain de grandes sociétés Altamira

Cette modification est faite à la suite du changement de la date d'évaluation de ces Fonds pour un jour où la Bourse de Toronto est ouverte.

Le visa prend effet le 18 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 967017

Décision n°: 2007-MC-1085

OPC AGF

Visa pour la modification n° 1 du 7 mai 2007 du prospectus simplifié du 24 novembre 2006 concernant le placement de parts de la série OPC, D, F et O de :

- Portefeuille Éléments Conservateur AGF
- Portefeuille Éléments Équilibré AGF (aussi parts de série T)
- Portefeuille Éléments Croissance AGF
- Portefeuille Éléments Mondial AGF
- Portefeuille Éléments Rendement AGF

Cette modification est faite à la suite du changement de dépositaire entre le mois de mai et juillet 2007 et à l'augmentation du montant nécessitant l'approbation par la banque ou la société de Fiducie lors du versement du produit à une autre personne.

Le visa prend effet le 14 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1004736

Décision n°: 2007-MC-1038

Portefeuilles Harmony

Visa pour la modification n° 1 du 7 mai 2007 du prospectus simplifié du 26 janvier 2007 concernant le placement de parts de la série Globale, Intégrée et T de :

- Portefeuille Harmony d'actions des Amériques à faible capitalisation
- Superportefeuille équilibré et à revenu Harmony
- Superportefeuille équilibré Harmony
- Portefeuille Harmony d'actions canadiennes
- Portefeuille Harmony de revenu fixe canadien
- Superportefeuille conservateur Harmony
- Superportefeuille de croissance plus Harmony
- Superportefeuille de croissance Harmony
- Superportefeuille de croissance maximale Harmony
- Portefeuille Harmony de marché monétaire
- Portefeuille Harmony d'actions étrangères
- Portefeuille Harmony d'actions américaines

Cette modification est faite à la suite du changement de dépositaire entre le mois de mai et juillet 2007 et à l'augmentation du montant nécessitant l'approbation par la banque ou la société de Fiducie lors du versement du produit à une autre personne.

Le visa prend effet le 14 mai 2007.

Numéro de projet Sédar: 1033282

Décision n°: 2007-MC-1042

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Adaltis Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 7 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 17 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 16 038 572 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et de 0,35 bon de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1,75 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 2 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 mai 2007

Aldershot Resources Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 950 000 actions ordinaires d'une valeur globale réputée de 494 000 \$, en contrepartie de terrains miniers.

Dates du placement :

Le 30 avril et 2 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 mai 2007

Americas Petrogas Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 134 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 11 896 000 actions ordinaires, 5 948 000 bons de souscription d'actions ordinaires et de 11 896 000 options d'achat de 1/10 d'une action ordinaire, pour une valeur globale de 6 661 760 \$. De plus, le placement de 951 680 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 26 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.24 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 mai 2007

Aura Gold Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 215 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 126 000 000 de reçus de souscription convertibles en actions ordinaires, au prix de 0,80 \$ le reçu. De plus, le placement de 6 300 000 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 1^{er} mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 mai 2007

Blue Note Mining Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 12 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 10 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 25 000 unités, chacune étant composée d'un billet garanti de premier rang, à 11%, et 150 actions ordinaires, au prix de 1 000 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 4 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106
 2.5 du Règlement 45-106
 2.24 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
 Le 14 mai 2007

Calypso Acquisition Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 82 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 15 390 043 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires, au prix de 0,65 \$ l'unité. De plus, 1 027 684 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 9 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106
 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 mars 2007

Canada Energy Partners Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 73 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 6 000 000 d'actions ordinaires au prix de 1,00 \$ l'action. De plus, 357 000 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 18 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} mai 2007

Cogicore Resources Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 88 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 000 000 d'unités accréditatives, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditative et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,80 \$ l'unité, ainsi que de 2 743 432 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'achat d'unités, chacun donnant droit d'acquérir une action ordinaire, au prix de 0,70 \$ l'unité. De plus, 250 000 bons de souscription d'actions ordinaires et de 142 857 bons de souscription d'achat d'unités, émis à titre de rémunération.

Dates du placement :

Le 23 et 25 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 2 mai 2007

Conundrum Residential Property Income Fund II

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 7 200 parts de société en commandite de catégorie A, au prix de 100 \$ la part, ainsi que d'un billet pour une valeur globale de 2 880 000 \$.

Date du placement :

Le 2 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 mai 2007

Exploration First Gold inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 309 519 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,21 \$ l'unité ainsi que de 71 428 bons de souscription d'actions ordinaires, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 11 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 20 avril 2007

Explorations Minières du Nord Itée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 8 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,20 \$ l'unité ainsi que de 400 000 unités, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 5 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 avril 2007

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 12 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets, pour une valeur globale de 3 409 862,56 \$.

Date des placements :

Du 2 au 6 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 avril 2007

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 19 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets, pour une valeur globale de 6 332 034,87 \$.

Date des placements :

Du 9 au 13 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 avril 2007

General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 21 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets, pour une valeur globale de 8 908 269,46 \$.

Date des placements :

Du 16 au 20 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 25 avril 2007

GPJ Acquisition Co. Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 29 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 843 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 435 000 000 reçus de souscription convertible en unité, au prix de 0,75 \$ le reçu.

Date du placement :

Le 28 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106
2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 11 avril 2007

Hanwei Energy Services Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 211 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 13 953 500 actions ordinaires, au prix de 2,15 \$ l'action ainsi que de 837 210 bons de souscription d'actions ordinaires, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 13 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 avril 2007

Katanga Logistics Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 19 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 286 000 actions ordinaires, au prix de 0,25 \$ US l'action.

Date du placement :

Le 31 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 12 avril 2007

Kinbauri Gold Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
Le placement a eu lieu également auprès de 36 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 25 438 000 reçus de souscription convertible en unité, au prix de 0,50 \$ le reçu ainsi que de 1 267 000 bons de souscription d'unités, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 1^{er} décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 avril 2007

Linear Technology Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 500 billets convertibles de 1^{er} rang à 3 % échéant le 1^{er} mai 2027 et 2 500 billets convertibles de 1^{er} rang à 3,125 % échéant le 1^{er} mai 2027, pour une valeur globale de 7 000 000 \$ US.

Date du placement :

Le 18 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 25 avril 2007

MegaWest Energy Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 17 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 250 000 actions ordinaires, au prix réputé de 0,10 \$ US l'action.

Date du placement :

Le 3 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 19 avril 2007

Mines de la Vallée de l'Or Itée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 21 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 636 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,55 \$ l'unité ainsi que de 363 000 options, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 5 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 13 avril 2007

Nevada Exploration Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 14 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,60 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 19 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 avril 2007

Ressources Pershimco Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 177 666 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,75 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 11 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 23 avril 2007

Ressources Searchgold Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 12 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 45 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 500 unités, chacune étant composée de 3 333 actions ordinaires et de 1 667 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1 000 \$ l'unité et de 110 258 bons de souscription d'unités, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 30 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 mai 2007

Silver Spruce Resources Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 200 000 actions ordinaires, au prix de 1.80 \$ l'action.

Date du placement :

Le 1^{er} mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 mai 2007

The Goldman Sachs Group, Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 17 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets à taux fixe et à taux flottant à 5,20 % échéant en 2022, pour une valeur globale de 500 000 000 \$.

Date du placement :

Le 19 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 27 avril 2007

Tungle Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 734 117 actions privilégiées catégorie B, convertibles en actions ordinaires, pour une valeur globale de 1 500 000 \$.

Date du placement :

Le 3 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 9 mai 2007

Walton AZ Sunland Ranch 2 Investment Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 89 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 260 426 actions ordinaires, catégorie B, non-votantes, au prix de 10,00 \$ l'action.

Date du placement :

Les 30 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 mai 2007

Zappa Resources Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 49 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 666 332 actions ordinaires, au prix de 0,15 \$ l'action et de 100 000 actions ordinaires, émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Les 7 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 16 mai 2007

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Artis Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Artis Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 mai 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française de tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 16 mai 2007 à la condition que les documents intégrés par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Décision n°: 2007-MC-1048

Duvernay Oil Corp.

Vu la demande présentée par Duvernay Oil Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 mai 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française de tous les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 17 mai 2007 à la condition que les documents intégrés

par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Décision n°: 2007-MC-1062

EPCOR Power Equity Ltd.

Vu la demande présentée par EPCOR Power Equity Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 mai 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 10 mai 2007 :

1. les états financiers consolidés comparatifs pour les périodes terminées les 31 mars 2007 et 2006, ainsi que les notes y afférents;
2. le rapport de gestion pour la période terminée le 31 mars 2007;

à la condition que les documents intégrés par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Décision n°: 2007-MC-1001

Fonds de fiducies de revenu Bissett

Vu la demande présentée par Société de placements Franklin Templeton (le « gestionnaire ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 avril 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « règlement 81-102 »);

vu les termes définis suivants :

« fonds dissous » : le Fonds de fiducies de revenu Bissett;

« fonds prorogé » : le Fonds de revenu Bissett;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir l'agrément de l'Autorité relativement à la fusion du fonds dissous avec le fonds prorogé, tel que prévu au sous-paragraphe b) du paragraphe 1) de l'article 5.5 du règlement 81-102, en considérant que les dispositions prévues à l'alinéa ii) du sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 5.6 du règlement 81-102 ne soient pas respectées;

vu les représentations faites par le gestionnaire.

En conséquence, l'Autorité donne son agrément à la fusion du fonds dissous et du fonds prorogé.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 1081861

Décision n°: 2007-MC-1011

Fonds Investors

Vu la demande présentée par la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée. (le « gestionnaire ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 mars 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (l'« autorité principale »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « règlement 81-102 »);

vu les termes définis suivants :

« fonds d'investissement » : le fonds de croissance asiatique IG AGF, le fonds Gestionnaires sélects Canada IG Mackenzie, le fonds croissance maximale États-Unis Mackenzie Universal, le fonds mondial Avenir Mackenzie Universal, le fonds international Pacifique Investors et le fonds Croissance actions canadiennes IG Mackenzie Maxxum;

« fonds de Société » : la catégorie Croissance asiatique IG AGF, la catégorie Gestionnaires sélects Canada IG Mackenzie, la catégorie croissance maximale États-Unis IG Mackenzie Universal, la catégorie mondiale Avenir IG Mackenzie Universal, la catégorie internationale Pacifique Investors et la catégorie Croissance actions canadiennes IG Mackenzie Maxxum;

« fonds » : correspond, individuellement ou collectivement aux fonds cédants ou restants;

« fonds cédants » : le fonds Gestionnaires sélects Canada IG Mackenzie, la catégorie Gestionnaires sélects Canada IG Mackenzie, le fonds de croissance asiatique IG AGF, la catégorie Croissance asiatique IG AGF, le fonds croissance maximale États-Unis Mackenzie Universal : parts de série IG et le fonds mondial Avenir Mackenzie Universal : parts de série IG;

« fonds Mackenzie Universal » : le fonds croissance maximale États-Unis Mackenzie Universal et le fonds mondial Avenir Mackenzie Universal;

« fonds restants » : la catégorie Croissance actions canadiennes IG Mackenzie Maxxum, le fonds Croissance actions canadiennes IG Mackenzie Maxxum, le fonds international Pacifique Investors, la

catégorie internationale Pacifique Investors, la catégorie croissance maximale États-Unis IG Mackenzie Universal et la catégorie mondiale Avenir IG Mackenzie Universal;

« fusions » : les fusions des fiducies d'investissement, les fusions des fonds Mackenzie Universal et les fusions des fonds de Société;

« fusions des fonds de Société » : la fusion de la catégorie Croissance asiatique IG AGF avec la catégorie internationale Pacifique Investors, et la fusion de la catégorie Gestionnaires sélects Canada IG Mackenzie avec la catégorie Croissance actions canadiennes IG Mackenzie Maxxum;

« fusions des fonds Mackenzie Universal » : la fusion du fonds croissance maximale États-Unis Mackenzie Universal : parts de série IG avec la catégorie croissance maximale États-Unis IG Mackenzie Universal et la fusion du fonds mondial Avenir IG Mackenzie Universal : parts de série IG avec la catégorie mondiale Avenir IG Mackenzie Universal;

« fusions des fiducies d'investissement » : la fusion du fonds de croissance asiatique IG AGF avec le fonds international Pacifique Investors, et la fusion du fonds Gestionnaires sélects Canada IG Mackenzie avec le fonds Croissance actions canadiennes IG Mackenzie Maxxum;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir l'agrément de l'Autorité relativement aux fusions des fonds, tel que prévu au sous-paragraphe b) du paragraphe 1) de l'article 5.5 du règlement 81-102, en considérant que toutes les dispositions prévues à l'article 5.6 du règlement 81-102 ne soient pas respectées;

vu les représentations faites par le gestionnaire.

En conséquence, l'Autorité donne son agrément aux fusions des fonds, aux conditions suivantes :

1. la circulaire d'information envoyée aux porteurs de titres relativement aux fusions divulgue suffisamment d'informations à propos des fusions afin de permettre aux porteurs de titres de prendre une décision éclairée à propos des fusions;
2. la circulaire d'information envoyée aux porteurs de titres relativement aux fusions divulgue clairement qu'ils peuvent obtenir les plus récents états financiers intermédiaires et annuels du fonds restant correspondant en accédant au site web de SEDAR à www.sedar.com ou au site web du gestionnaire, en appelant au numéro sans frais du gestionnaire ou en soumettant une demande par télécopieur au gestionnaire;
3. sur réception d'une demande, d'un porteur de titres d'un fonds cédants, afin d'obtenir une copie des états financiers du fonds restant correspondant, le gestionnaire mettra tout en oeuvre afin de lui faire parvenir ces états financiers en temps opportun de manière à permettre à ce porteur de titres de prendre une décision éclairée à propos des fusions;
4. un rapport du vérificateur sans réserve, applicable au dernier exercice financier complété de chaque fonds cédant et de chaque fonds restant doit avoir été produit;
5. la documentation envoyée aux porteurs de titres d'un fonds cédant relativement aux fusions inclut une copie de :
 - a) la Partie A du prospectus simplifié en vigueur du fonds restant correspondant;
 - b) la Partie B du prospectus simplifié en vigueur du fonds restant correspondant.

La Décision prendra effet à compter de la date du document de décision du Régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 1066265, 1066247

Décision n°: 2007-MC-1037

Provident Energy Trust

Vu la demande présentée par Provident Energy Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 mai 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») qu'il entend déposer le ou vers le 9 mai 2007 :

1. les états financiers consolidés comparatifs pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2006, ainsi que les notes y afférents;
2. le rapport de gestion pour la période terminée le 31 mars 2007;

à la condition que les documents intégrés par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction.

Décision n°: 2007-MC-0994

Putnam Investment Inc.

Vu la demande présentée par Great-West Lifeco Inc. (« GWL ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 avril 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« Fonds » : collectivement, le Fonds équilibré canadien Putnam, le Fonds d'obligations canadiennes Putnam, le Fonds d'actions canadiennes Putnam, le Fonds d'actions canadiennes de croissance Putnam, le Fonds du marché monétaire canadien Putnam, le Fonds d'actions mondiales Putnam, le Fonds de valeur américain Putnam, le Fonds voyageur américain Putnam et le Fonds d'actions internationales Putnam;

« Opération proposée » : l'accord signé le 31 janvier 2007 par GWL en vue de l'acquisition de Putnam Investments et annoncé publiquement par GWL le 1^{er} février 2007;

« Putnam » : Putnam Investments Inc., sous-filiale de Putnam Investments;

« Putnam Investments » : Putnam Investments Trust, société mère de Putnam;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande d'agrément faite par GWL, conformément au paragraphe 2) de l'article 5.5 du Règlement 81-102 en prévision d'un changement de contrôle indirect de Putnam.

Considérant les représentations faites par GWL et les faits suivants :

1. Putnam est la société de gestion, le fiduciaire et le conseiller en valeurs des Fonds.
2. Les Fonds sont des émetteurs assujettis ou l'équivalent dans tous les territoires.
3. À la clôture de l'Opération proposée, Putnam connaîtra un changement de contrôle indirect lorsque GWL deviendra le nouveau propriétaire et la société mère de Putnam Investments.

En conséquence, l'Autorité agrée au changement de contrôle de Putnam, conformément au paragraphe 2) de l'article 5.5 du Règlement 81-102.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar: 1081993

Décision n°: 2007-MC-1063

Sofame Technologies inc.

Vu la demande présentée par Sofame Technologies inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 14 mai 2007;

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité dispense l'émetteur de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'un maximum de 185 185 bons de souscription de rémunération aux placeurs pour compte dans le cadre d'un placement privé, chaque bon de souscription permettant l'acquisition d'une action ordinaire au prix de 0,135 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de leur octroi.

Décision n°: 2007-MC-1049

Sofame Technologies inc.

Vu la demande présentée par Sofame Technologies inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité (l'« Autorité ») des marchés financiers le 14 mai 2007 ;

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité dispense l'émetteur de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'un maximum de 1 500 000 bons de souscription de rémunération aux placeurs pour compte dans le cadre d'un placement privé, chaque bon de souscription permettant l'acquisition d'une action ordinaire au prix de 0,10 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de leur octroi.

Décision n°: 2007-MC-1058